

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 973

18 mai 2006

SOMMAIRE

AFD Saint Martin C, S.à r.l., Luxembourg.....	46695	Internet Business & Technologies S.A., Luxem- bourg.....	46672
AFD Saint Martin C, S.à r.l., Luxembourg.....	46697	Invesco Management S.A., Luxembourg.....	46662
Agefipar S.A. Holding, Luxembourg.....	46667	IT-Invest S.A., Luxembourg.....	46661
Ampa Capital S.C.A., Luxembourg.....	46661	IT-Invest S.A., Luxembourg.....	46661
Astoria, S.à r.l., Luxembourg.....	46667	JF Home Decor, S.à r.l., Fentange.....	46692
Athena Private Equity S.A., Münsbach.....	46702	Lux Marine, S.à r.l., Luxembourg.....	46692
Banita II, S.à r.l., Luxembourg.....	46678	MBNA R&L, S.à r.l., Luxembourg.....	46694
Banita III, S.à r.l., Luxembourg.....	46674	MCEP-COD (Lux), S.à r.l., Luxembourg.....	46700
Borian International S.A., Luxembourg.....	46666	MCEP-COD IA (Lux), S.à r.l., Luxembourg.....	46694
C.M.P., Creative Marketing et Promotion, S.à r.l., Bereldange.....	46668	Niveole III, S.à r.l., Luxembourg.....	46687
Canama S.A., Luxembourg.....	46668	Nordic Highland, S.à r.l., Luxembourg.....	46692
Chafika, S.à r.l., Sandweiler.....	46691	Nugget International S.A., Luxembourg.....	46659
Covansys Luxembourg S.A., Windhof.....	46668	Ocean Harvest S.A., Luxembourg.....	46667
D2R Holding S.A., Luxembourg.....	46670	Omega-Constructions, S.à r.l., Kayl.....	46672
Delta Lloyd L, Sicav, Luxembourg.....	46671	Pharos Real Estate Fund, Sicaf, Luxembourg....	46682
Design Metal S.A., Luxembourg.....	46670	Rational Overseas Investment Holding S.A., Luxem- bourg.....	46658
Easy Life Access International S.A., Bereldange...	46671	Rational Overseas Investment Holding S.A., Luxem- bourg.....	46658
Emile Berté & Cie, S.à r.l., Beringen.....	46667	Redov S.A., Luxembourg.....	46658
Eureka Travel S.A., Luxembourg.....	46701	Relys Holding S.A., Luxembourg.....	46659
Findev S.A.H., Luxembourg.....	46661	(Les) Restaurants du Golf de Luxembourg, S.à r.l., Junglinster.....	46700
Findev S.A.H., Luxembourg.....	46662	Serum Finance Holding S.A., Luxembourg.....	46694
Findev S.A.H., Luxembourg.....	46662	Solutions S.A., Münsbach.....	46667
Findev S.A.H., Luxembourg.....	46662	Strategic Solutions S.A., Senningerberg.....	46697
Forchim S.A.H., Luxembourg.....	46660	Streetcars, S.à r.l., Luxembourg-Weimerskirch..	46668
Genzyme Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	46691	Telettra International S.A.H., Luxembourg.....	46660
GLBB Holding S.A., Luxembourg.....	46658	United Trust Corporation (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	46700
GLBB Holding S.A., Luxembourg.....	46660	Valmar, S.à r.l., Luxembourg.....	46702
Grey Stoke S.A., Luxembourg.....	46698	Vatoa Holding S.A., Luxembourg.....	46659
Hifi Tech Holding S.A., Luxembourg.....	46691	Wagner City II S.A., Bridel.....	46704
Hindi Holding S.A., Luxembourg.....	46692	Xavier Meyrigne-Ce, S.à r.l., Luxembourg.....	46694
Internet Business & Technologies S.A., Luxem- bourg.....	46671		
Internet Business & Technologies S.A., Luxem- bourg.....	46671		
Internet Business & Technologies S.A., Luxem- bourg.....	46671		

46658

GLBB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 81.668.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 3 mars 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire. La lettre de démission datée restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 3 mars 2005, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011942/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

REDOV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.239.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Signature.

(019921/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

RATIONAL OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 72.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour RATIONAL OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019923/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

RATIONAL OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 72.756.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour RATIONAL OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019924/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

RELYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.173.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 7 décembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 2 novembre 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur de la société et de Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de 1 (un), la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011963/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

NUGGET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 71.607.

RECTIFICATIF

Numéro de la mention: L050029190.4

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019925//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

VATOA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 32.468.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour VATOA HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019950/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

GLBB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 81.668.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 28 décembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 9 novembre 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Le Conseil d'Administration

O. Piccinelli / J.-Ph. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011969/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

TELETTRA INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 7.483.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour TELETTRA INTERNATIONAL

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019952/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

FORCHIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 6.398.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour FORCHIM S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

A. Garcia-Hengel / S. Wellers

(019954/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

AMPA CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.674.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMPA CAPITAL S.C.A.

AMPA GESTION, S.à r.l.

Manager

Signature

(019962//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

IT-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Signature.

(019985/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

IT-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00063, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Signature.

(019984/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

FINDEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 37.806.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour FINDEV S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019959/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

FINDEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 37.806.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour FINDEV S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019958/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

FINDEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.806.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour FINDEV S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019957/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

FINDEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.806.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour FINDEV S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019956/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

FINDEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.806.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour FINDEV S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019955/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

**INVESCO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. INVESCO GT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.049.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the «Meeting») of INVESCO GT MANAGEMENT S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office at 69, route d'Esch, Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 19 September 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 413 on 30 October 1991.

The articles of incorporation of the Corporation (the «Articles») have been amended for the last time by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 28 July 1999, published in the Mémorial, number 949 of 11 December 1999.

The Meeting was presided over by Miss Kristel Gilissen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Jean-Florent Richard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Quentin Mallié, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all five thousand five hundred (5,500) shares currently in issue in the Corporation are represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda is as follows:

Agenda:

1) Increase of the issued share capital of the Corporation from its present amount of five hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 550,000.-) to three million eight hundred forty thousand United States Dollars (USD 3,840,000.-) by a contribution in cash for an amount of three million two hundred ninety thousand United States Dollars (USD 3,290,000.-).

2) Issuance of thirty-two thousand nine hundred (32,900) new shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-).

3) Allocation of the new shares issued against the contribution in cash.

4) Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

«The corporate capital is set at three million eight hundred forty thousand United States Dollars (USD 3,840,000.-) consisting of thirty-eight thousand four hundred (38,400) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, entirely paid up.»

5) Appointment of Mr Jan Hochtritt and Mr John Rowland as directors of the Corporation.

The amendments in items 1 to 5 of the agenda shall be effective as from the day of the Meeting.

6) Amendment of the name of the Corporation from INVESCO GT MANAGEMENT S.A. into INVESCO MANAGEMENT S.A.

7) Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77 (2) of the law of 20 December 2002) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.

The Corporation will not provide any discretionary investment management services contemplated in article 77 (3) of the 2002 Law.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitation of Chapter 13 of the Luxembourg law of 2002 on undertakings for collective investment.»

8) Deletion of article 16 of the Articles and the consequential renumbering of the following articles.

9) Amendment of article 17 of the Articles by replacing the word «statutory» by «independent» and by deleting the last sentence of the article.

10) Amendment of article 22 of the Articles by replacing the reference to «30th March 1988» by «twentieth December two thousand and two.»

The amendments in items 6 to 10 of the agenda shall be effective as from 1 March 2006.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of three million two hundred ninety thousand United States Dollars (USD 3,290,000.-), in order to raise it from its present amount of five hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 550,000.-) to three million eight hundred forty thousand United States Dollars (USD 3,840,000.-).

Second resolution

Consequently, the Meeting resolved to issue thirty-two thousand nine hundred (32,900) new shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-). The corporate capital will be represented by thirty-eight thousand four hundred (38,400) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-).

Third resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder JAMES BRYANT LIMITED, waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the thirty-two thousand nine hundred (32,900) new shares the majority shareholder INVESCO INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG, United Kingdom.

Subscription - Payment

Thereupon INVESCO INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prenamed, here represented by Miss Kristel Gilissen, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe to all the thirty-two thousand nine hundred (32,900) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of three million two hundred ninety thousand United States Dollars (USD 3,290,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

In consequence of the above resolutions, the Meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles so as to read as follows:

«The corporate capital is set at three million eight hundred forty thousand United States Dollars (USD 3,840,000.-) consisting of thirty-eight thousand four hundred (38,400) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, entirely paid-up.»

46664

Fifth resolution

The Meeting resolved to appoint the following persons as directors of the Corporation:
- Mr Jan Hochtritt, residing at 28 Pfaffenweg, 61 440 Oberursel, Germany; and
- Mr John Rowland, residing at The Old Hall, Hall Road, Brandon, Lincolnshire, NG32 2AT, United Kingdom;
for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2007.
Resolutions 1 to 5 shall be effective as from the day of the Meeting.

Sixth resolution

The Meeting resolved to amend the name of the Corporation from INVESCO GT MANAGEMENT S.A. into INVESCO MANAGEMENT S.A.

Seventh resolution

The Meeting resolved to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:
«The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77 (2) of the law of 20 December 2002) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.
The Corporation will not provide any discretionary investment management services contemplated in article 77 (3) of the 2002 Law.
The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitation of Chapter 13 of the Luxembourg law of 2002 on undertakings for collective investment.»

Eighth resolution

The Meeting resolved to delete article 16 of the Articles and consequently, to renumber the following articles.

Ninth resolution

The Meeting resolved to amend article 17 of the Articles by replacing the word «statutory» by «independent» and deleting the last sentence of the article.

Tenth resolution

The Meeting resolved to amend article 22 of the Articles by replacing the reference to «30th March 1988» by «twentieth December two thousand and two».
The amendments in resolutions 6 to 10 shall be effective as from 1 March 2006.
There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 2,761,806.98.
The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation are estimated at EUR 32,500.-.
The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.
Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de INVESCO GT MANAGEMENT S.A. («la Société»), une société anonyme ayant son siège social au 69, route d'Esch, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 413 en date du 30 octobre 1991.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 juillet 1999, publié au Mémorial, numéro 949 du 11 décembre 1999.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Kristel Gilissen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a désigné en qualité de secrétaire Monsieur Jean-Florent Richard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en qualité de scrutateur Monsieur Quentin Mallié, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq mille cinq cents (5.500) actions actuellement émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée, de telle sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cinq cent cinquante mille U.S. dollars (USD 550.000,-) à trois millions huit cent quarante mille U.S. dollars (USD 3.840.000,-) par des apports en numéraires pour un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille U.S. dollars (USD 3.290.000,-).

2) Emission de trente-deux mille neuf cents (32.900) nouvelles actions avec une valeur nominale de cent U.S. dollars (USD 100,-).

3) Allocation des nouvelles actions émises contre des apports en numéraires.

4) Modification conséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la manière suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trois millions huit cent quarante mille U.S. dollars (USD 3.840.000,-), représenté par trente-huit mille quatre cents (38.400) actions nominatives avec une valeur nominale de cent U.S. dollars (USD 100,-) entièrement libérées.»

5) Nomination de M. Jan Hochtritt et M. John Rowland en tant qu'administrateurs de la Société.

Les modifications mentionnées dans les points 1 jusqu'à 5 de l'ordre du jour seront effectives à compter de la date de la tenue de l'assemblée.

6) Modification de la dénomination de la Société de INVESCO GT MANAGEMENT S.A. en INVESCO MANAGEMENT S.A.

7) Modification de l'article 3 des Statuts de la manière suivante:

«L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre 2002) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif. La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire au sens de l'article 77 (3) de la loi de 2002. La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise de 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

8) Suppression de l'article 16 des Statuts et la rénumérotation conséquente des articles suivants.

9) Modification de l'article 17 des Statuts par le remplacement du terme «statutory» par «independent et par la suppression de la dernière phrase de l'article.

10) Modification de l'article 22 des Statuts par le remplacement de la référence au «30 mars 1988» par «vingt décembre deux mille deux.»

Les modifications mentionnées dans les points 6 jusqu'à 10 de l'ordre du jour seront effectives le 1^{er} mars 2006.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, celle-ci décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille U.S. dollars (USD 3.290.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille U.S. dollars (USD 550.000,-) à trois millions huit cent quarante mille U.S. dollars (USD 3.840.000,-).

Deuxième résolution

En conséquence, l'Assemblée a décidé d'émettre trente-deux mille neuf cents (32.900) nouvelles actions avec une valeur nominale de cent U.S. dollars (USD 100,-). Le capital social sera représenté par trente-huit mille quatre cents (38.400) actions avec une valeur nominale de cent U.S. dollars (USD 100,-).

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, JAMES BRYANT LIMITED, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trente-deux mille neuf cents (32.900) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société INVESCO INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 30 Finsbury Square, Londres EC2A 1AG, Royaume-Uni.

Souscription - Libération

Ensuite la société INVESCO INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prédésignée,

ici représentée par Mademoiselle Kristel Gilissen, prénommée,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

a déclaré souscrire à toutes les trente-deux mille neuf cents (32.900) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille U.S. dollars (USD 3.290.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions huit cent quarante mille U.S. dollars (USD 3.840.000,-), représenté par trente-huit mille quatre cents (38.400) actions nominatives avec une valeur nominale de cent U.S. dollars (USD 100,-), chacune entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Jan Hochtritt, demeurant au 28 Pfaffenweg, 61 440 Oberursel, Allemagne; et

- Monsieur John Rowland, demeurant à The Old Hall, Hall Road, Brandon, Lincolnshire NG32, 2AT, Royaume Uni; pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle en 2007.

Les résolutions 1^{er} jusqu'à 5 seront effectives à partir de la date de tenue de l'assemblée.

46666

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la dénomination de la Société de INVESCO GT MANAGEMENT S.A. en INVESCO MANAGEMENT S.A.

Septième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 3 des Statuts de manière à lire:

«L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre 2002) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif. La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire au sens de l'article 77 (3) de la loi de 2002. La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise de 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Huitième résolution

L'Assemblée a décidé de supprimer l'article 16 des Statuts et de renuméroter les articles suivants en conséquence.

Neuvième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 17 des Statuts par le remplacement du terme «statutory» par «independent» et par la suppression de la dernière phrase de l'article.

Dixième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 22 des Statuts par le remplacement de la référence au «30 mars 1988» par «vingt décembre deux mille deux.»

Les modifications mentionnées dans les résolutions 6 jusqu'à 10 seront effectives à partir du 1^{er} mars 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 2.761.806,98.

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges quels qu'ils soient, qui devront être supportés par la Société, sont évalués à EUR 32.500,-.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, a la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: K. Gilissen, J.-F. Richard, Q. Mallie, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 février 2006, vol. 435, fol. 61, case 1. – Reçu 27.618,07 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2006.

H. Hellinckx.

(020905/242/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

BORIAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 112.046.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 février 2006

En date du 13 février 2006, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. d'acter la démission, en date du 13 février 2006, de Monsieur Nour-Eddin Nijar de son mandat d'administrateur;
2. de nommer administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Grégory Ingram demeurant à Nice (F-06100), 22, rue Puget, en remplacement de Monsieur Nour-Eddin Nijar démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2011.

L'assemblée générale lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020223/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

46667

AGEFIPAR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.381.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Signature

(020006/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

ASTORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.528.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Signature

(020009/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

OCEAN HARVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 72.223.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40200 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(020010/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

EMILE BERTE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beringen.
R. C. Luxembourg B 9.718.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 24 février 2006.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Signature

(020013/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 38.530.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(020024/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

46668

CANAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.188.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020014/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

C.M.P., CREATIVE MARKETING ET PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 20.594.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bérelange, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020016/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

COVANSYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof.
R. C. Luxembourg B 54.995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020017/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

STREETCARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg-Weimerskirch, 1, Fond Saint-Martin.
R. C. Luxembourg B 114.503.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Nathalie Reiffers, vendeuse, née à Luxembourg, le 11 août 1973, épouse de Monsieur Michel Scheffen, demeurant à L-8421 Beckerich, Huewelerstrooss 57.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre 1^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de STREETCARS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de voitures d'occasion ainsi que le transfert de voitures d'un lieu à l'autre, de même que la location de voitures sans chauffeur.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Nathalie Reiffers, vendeuse, née à Luxembourg, le 11 août 1973, épouse de Monsieur Michel Scheffen, demeurant à L-8421 Beckerich, Huewelerstrooss 57.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales souscrites par l'associée unique Madame Nathalie Reiffers, préqualifiée, ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2135 Luxembourg, 1, Fond Saint-Martin.

2.- Est nommée gérante de la société:

Madame Nathalie Reiffers, vendeuse, née à Luxembourg, le 11 août 1973, épouse de Monsieur Michel Scheffen, demeurant à L-8421 Beckerich, Huewelerstrooss 57.

3.- La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Scheffen, N. Reiffers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2006, vol. 535, fol. 82, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2006.

J. Seckler.

(020911/231/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

D2R HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 99.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020019/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

DESIGN METAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.357.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020021/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

**DELTA LLOYD L, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. NAGEL INVEST (L)).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.964.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(020020/216/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

EASY LIFE ACCESS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 91.639.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bérelange, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020022/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

INTERNET BUSINESS & TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020001/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

INTERNET BUSINESS & TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020002/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

INTERNET BUSINESS & TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Signature

(020003/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

INTERNET BUSINESS & TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.097.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Signature

(020004/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

OMEGA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3630 Kayl, 152, rue de Dudelange.
H. R. Luxemburg B 114.513.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den sechszwanzigsten Januar.
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Markus Mohr, Bauunternehmer, geboren in Weiten (Deutschland), am 11. Januar 1966, wohnhaft in L-3630 Kayl, 152, rue de Dudelange.

Welcher Kompagent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Kompagent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung OMEGA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Kayl.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Ausbeutung eines Bauunternehmens.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Alle einhundert (100) Anteile wurden von Herrn Markus Mohr, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung. Artikel 13.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Zum alleinigen Geschäftsführer wird, für eine unbestimmte Dauer, Herr Markus Mohr, ernannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-3630 Kayl, 152, rue de Dudelange.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mohr, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 18, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2006.

P. Bettingen.

(021000/202/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

BANITA III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BANITA III S.A., Société Anonyme).
Share capital: EUR 31,000.-.
 Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
 R. C. Luxembourg B 93.051.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.
 Before us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BANITA III S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 93.051 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 599 of 2 June 2003.

The meeting is presided by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Discharge of the directors.
2. Transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
3. Subsequent restatement of new Articles of Association in order to reflect such transformation.
4. Appointment of managers.
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have waived the convening notices and consider themselves as duly convened, and declare further having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to grant full and complete discharge is granted to the directors for the proper performance of their duties until today.

Second resolution

The meeting decides to transform the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become participants afterwards.

Third resolution

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of association to be read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the Law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time.

Art. 2. The denomination of the company is BANITA III, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants does not put an end to the company.

Title II. - Capital, Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

The company will be bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year, Profits, Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of November and ends on the last day of October of each year.

Art. 13. Each year on the last day of October an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five percent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Liquidation, Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Parts

The articles of association having been established as aforesaid, all parts of the Company are attributed to the sole partner of the Company, LAMAGNA III S.A., with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint the following person as manager of the Company:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.993.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société BANITA III S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.051 (la «Société»), ayant été constituée suivant acte notarié reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 599 du 2 juin 2003.

L'assemblée générale extraordinaire des associés est présidée par M^e Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de la réunion M^e Sabine Hinz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur M^e Lionel Noguera, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décharge des administrateurs.
2. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée.
3. Etablissement subséquent de nouveaux statuts afin de refléter ladite transformation de forme sociale.
4. Nomination de gérants.
5. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont repris sur la liste de présence, signée par les associés ou leurs représentants et le bureau de la réunion, et contrôlée et signée par les membres du bureau

Les procurations des associés représentés resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire et seront enregistrées auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à leurs convocations et se considèrent dûment convoqués, et déclarent en outre avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée, avec effet à dater d'aujourd'hui.

Cette transformation n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et c'est toujours la même société qui continue d'exister sous la même personnalité morale mais sous une autre forme sociale, entre les détenteurs de parts sociales créées ci-après en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui deviendront ultérieurement associés.

Troisième résolution

En conséquence de cette transformation, l'assemblée générale décide d'établir de nouveaux statuts ayant la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

Art. 2. La dénomination de la société est BANITA III, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Ledit siège peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre forme, ainsi que la cession par vente,

échange ou autrement, d'actions, obligations et autres valeurs mobilières de toutes sortes, la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer dans l'établissement et le développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut fournir une aide financière aux membres de son groupe ou ses filiales sous forme de prêts, garanties ou autrement.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et entreprendre toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qui peut lui sembler utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Titre II. - Capital social, Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310)parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi relative aux sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant (s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Titre V. - Exercice social, Profits, Réserves

Art. 12. L'année sociale de la société commence le premier novembre et se termine le dernier jour d'octobre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour d'octobre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profita.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net devra être alloué à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint 10 pour cent (10%) du capital social de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné, pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions des lois afférentes.

Parts

Les statuts de la Société ayant été ainsi adoptés, toutes les parts de la Société sont attribuées à l'associé unique de la Société, LAMAGNA III S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

Coûts

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, S. Hinz, L. Noguera, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(021010/202/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

**BANITA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BANITA II S.A., Société Anonyme).
Share capital: EUR 31,000.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 93.049.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.
Before us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BANITA II S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 93.049 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 599 of 2 June 2003.

The meeting is presided by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Discharge of the directors.
2. Transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
3. Subsequent restatement of new Articles of Association in order to reflect such transformation.
4. Appointment of managers.
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have waived the convening notices and consider themselves as duly convened, and declare further having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to grant full and complete discharge is granted to the directors for the proper performance of their duties until today.

Second resolution

The meeting decides to transform the Company into a private limited liability company {société à responsabilité limitée) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality

and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become participants afterwards.

Third resolution

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of association to be read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the Law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time.

Art. 2. The denomination of the company is BANITA II, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants does not put an end to the company.

Title II. - Capital, Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

The company will be bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year, Profits, Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of November and ends on the last day of October of each year.

Art. 13. Each year on the last day of October an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five percent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Liquidation, Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Parts

The articles of association having been established as aforesaid, all parts of the Company are attributed to the sole partner of the COMPANY, LAMAGNA II S.A., with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint the following person as manager of the Company:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.993.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société BANITA II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.049 (la «Société»), ayant été constituée suivant acte notarié reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 599 du 2 juin 2003.

L'assemblée générale extraordinaire des associés est présidée par M^e Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

Le Président nomme comme secrétaire de la réunion M^e Sabine Hinz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée nomme comme scrutateur M^e Lionel Noguera, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décharge des administrateurs.
2. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée.
3. Etablissement subséquent de nouveaux statuts afin de refléter ladite transformation de forme sociale.
4. Nomination de gérants.
5. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont repris sur la liste de présence, signée par les associés ou leurs représentants et le bureau de la réunion, et contrôlée et signée par les membres du bureau

Les procurations des associés représentés resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire et seront enregistrées auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à leurs convocations et se considèrent dûment convoqués, et déclarent en outre avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée, avec effet à dater d'aujourd'hui.

Cette transformation n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et c'est toujours la même société qui continue d'exister sous la même personnalité morale mais sous une autre forme sociale, entre les détenteurs de parts sociales créées ci-après en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui deviendront ultérieurement associés.

Troisième résolution

En conséquence de cette transformation, l'assemblée générale décide d'établir de nouveaux statuts ayant la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

Art. 2. La dénomination de la société est BANITA II, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Ledit siège peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre forme, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations et autres valeurs mobilières de toutes sortes, la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer dans l'établissement et le développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut fournir une aide financière aux membres de son groupe ou ses filiales sous forme de prêts, garanties ou autrement.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et entreprendre toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qui peut lui sembler utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Titre II. - Capital social, Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi relative aux sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Titre V. - Exercice social, Profits, Réserves

Art. 12. L'année sociale de la société commence le premier novembre et se termine le dernier jour d'octobre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour d'octobre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profita.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net devra être alloué à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint 10 pour cent (10%) du capital social de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné, pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions des lois afférentes.

Parts

Les statuts de la Société ayant été ainsi adoptés, toutes les parts de la Société sont attribuées à l'associé unique de la Société, LAMAGNA II S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

Coûts

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, S. Hinz, L. Noguera, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(021012/202/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

PHAROS REAL ESTATE FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 106.059.

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions PHAROS REAL ESTATE FUND, (numéro matricule: 2005 4600 012), ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.059), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2005, publié au Mémorial C numéro 181 du 1^{er} mars 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Bontemps, associé, FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Poinot, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 2.632.600,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 75.100,- EUR à 2.707.700,- EUR, par la création et l'émission de 26.326 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de 23.693.400,- EUR.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du 2^e alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions six cent trente-deux mille six cents euros (2.632.600,- EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille cent euros (75.100,- EUR) à deux millions sept cent sept mille sept cents euros (2.707.700,- EUR), par la création et l'émission de vingt-six mille trois cent vingt-six (26.326) actions ordinaires nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de 23.693.400,- EUR.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

(I) dix-huit mille cent huit (18.108) des 26.326 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Edouard Lux, industriel, né à Greisch, le 15 juin 1938 (numéro matricule: 1938 06 15 013), demeurant à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance, et son épouse Madame Elisabeth Morn, sans état, née à Deiffelt, (Belgique), le 11 juin 1940 (numéro matricule: 1940 06 11 125), demeurant à L-5880 Hesperange, 70, Cité um Schlass, déclarant être mariés sous le régime de la communauté légale, et libérées moyennant apports des immeubles ci-après désignés, à savoir:

Désignations

a) Un bâtiment avec place le tout sis à Howald, 25, rue des Scillas, inscrit au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous le numéro 1301/5021, au lieu-dit: «rue des Scillas», comme place (occupée) bâtiment non défini, contenant 22 ares 40 centiares.

b) Un bâtiment avec place le tout sis à Howald, 22, rue des Bruyères, inscrit au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous le numéro 1330/5079, au lieu-dit: «rue des Bruyères», comme place (occupée) bâtiment non défini, contenant 43 ares 24 centiares.

c) Deux bâtiments avec place le tout sis à Howald, 23-25, rue des Bruyères, inscrit au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous le numéro 1332/5034, au lieu-dit: «rue des Bruyères», place (occupée) bâtiment non défini, contenant 39 ares 47 centiares.

d) Un bâtiment avec place le tout sis à Howald, 21, rue des Bruyères, inscrit au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous le numéro 1327/5033, au lieu-dit: «rue des Bruyères», comme place (occupée) bâtiment non défini, contenant 10 ares 58 centiares.

e) Un bâtiment avec place le tout sis à Luxembourg, 28, Montée du Grund, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LC de Grund, sous le numéro 283/391, au lieu-dit: «rue St. Ulric», comme place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 2 ares.

f) Une maison d'habitation avec place le tout sis à Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 573/1846, au lieu-dit: «rue de la Boucherie», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 01 are 98 centiares.

g) Une maison de rapport avec place le tout sis à Luxembourg, 2, avenue Gaston Diderich, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 600/2725, au lieu-dit: «avenue Gaston Diderich», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 3 ares 60 centiares.

h) Une parcelle de terrain, sise à Luxembourg-Neudorf, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section ED de Neudorf, sous le numéro 279/4481, au lieu-dit: «im Jennsloch», comme carrière, contenant 95 ares 62 centiares.

Origine de propriété

Ces immeubles appartiennent aux époux Edouard Lux-Morn comme suit:

- l'emplacement de celui sub a) pour leur avoir été attribué suivant acte de remembrement, reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 28 février 1980, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 23 mai 1980, volume 846, numéro 141, la société PHAROS REAL ESTATE FUND déclare avoir parfaitement connaissance de cet acte de remembrement et des conditions qui y sont insérées;

- l'emplacement de celui sub b) pour l'avoir acquis suivant acte de vente, reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, le 27 avril 1982, transcrit audit bureau des hypothèques, le 7 mai 1982, volume 915, numéro 29;

- l'emplacement de celui sub c) pour l'avoir acquis suivant acte de vente, reçu par ledit notaire Prost, le 29 juillet 1982, transcrit audit bureau des hypothèques, le 1^{er} septembre 1982, volume 925, numéro 69;

- celui sub d) suivant acte de vente, reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, le 11 novembre 1991, transcrit audit bureau des hypothèques, le 5 décembre 1991, volume 1277, numéro 33;

- celui sub e) suivant acte de vente, reçu par ledit notaire Schuman, le 26 mars 1971, transcrit audit bureau des hypothèques, le 8 avril 1971, volume 516, numéro 51;

- celui sub f) suivant acte de vente, reçu par ledit notaire Schuman, le 16 novembre 1988, transcrit audit bureau des hypothèques, le 13 décembre 1988, volume 1144, numéro 122;

- celui sub g) suivant acte de vente, reçu par le notaire soussigné, le 25 février 1988, transcrit audit bureau des hypothèques, le 15 mars 1988, volume 1116, numéro 169;

- celui sub h) suivant procès-verbal d'adjudication publique immobilière, reçu par les notaires Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, et Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, le 8 mars 1985, transcrit audit bureau des hypothèques, le 2 avril 1985, volume 1011, numéro 127.

Les apports sub a) à h) sont ensemble évalués à 18.108.942,- EUR arrondi à 18.108.000,- EUR.

Rapports du réviseur d'entreprises

Ces apports, figurant sub (l) font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Benjamin Lam de DELOITTE S.A., avec siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution amounting to EUR 18,108,000.- is at least equal to the number and value of the 18,108 ordinary shares of par value EUR 100.- each to be issued at total share premium of EUR 16,297,200.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

Luxembourg, June 13th, 2005.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

(II) deux mille trois cent soixante-treize (2.373) des 26.326 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme EPSILUX IMMOBILIERE, en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (numéro matricule: 1989 2204 791),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, Atrium Business Park, 31, Zone d'Activités Bourmicht,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Betrange,

et libérées moyennant apport des immeubles ci-après désignés, à savoir:

Désignations

Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute:

- numéro cadastral 295, au lieu-dit: «rue du Marché aux Herbes», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1 are 64 centiares;

- numéro cadastral 301, au lieu-dit: «Grand-rue», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 20 centiares (le rez-de-chaussée ainsi que deux tiers indivis de la cave).

Origine de propriété

La société anonyme EPSILUX IMMOBILIERE, en liquidation, a acquis les immeubles susdésignés suivant acte de vente, reçu par le notaire Robert Schuman, alors de résidence à Rambrouch, le 9 novembre 1989, transcrit audit bureau des hypothèques, le 4 décembre 1989, volume 1187, numéro 80.

Les apports ci-avant désignés sont évalués à 2.372.851,- EUR arrondi à 2.373.000,- EUR.

(III) mille quatre cent cinquante-cinq (1.455) des 26.326 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme KAPALUX IMMOBILIERE, en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (numéro matricule: 1990 2201 990),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST», prédésignée,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié,

et libérées moyennant apport des immeubles ci-après désignés, à savoir:

Désignations

Deux maisons de commerce et de rapport avec place, sises à Luxembourg, 1-3, route d'Esch, inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoA de Hollerich, au lieu-dit: «route d'Esch», comme suit:

- numéro 268/6533, comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2 ares 50 centiares;

- numéro 268/6534, comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2 ares 60 centiares.

Origine de propriété

La société anonyme KAPALUX IMMOBILIERE, en liquidation, a acquis les immeubles susdésignés comme suit:

- le numéro cadastral 268/6533 suivant acte d'assemblée générale extraordinaire contenant apport dudit immeuble, reçu par ledit notaire Schroeder, le 25 mai 1990, transcrit audit bureau des hypothèques, le 19 juin 1990, volume 1213, numéro 49;

- le numéro cadastral 268/6534 suivant acte de vente, reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 1990, transcrit audit bureau des hypothèques, le 7 juin 1990, volume 1211, numéro 110.

Les apports ci-avant désignés sont évalués à 1.455.204,- EUR arrondi à 1.455.000,- EUR.

(IV) mille quatre cent quatre-vingt-treize (1.493) des 26.326 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société à responsabilité limitée MONDODIS, S.à r.l. en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (numéro matricule: 1981 2403 969),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, prédésignée, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié, et libérées moyennant apport des immeubles ci-après désignés, à savoir:

Désignations

Deux places sises à Howald, 75-77, Ceinture um Schlass, inscrites au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, au lieu-dit: «Ceinture um Schlass», comme suit:

- numéro 683/5156, comme place, contenant 8 ares 29 centiares;
- numéro 683/5157, comme place, contenant 11 ares 25 centiares.

Origine de propriété

La société anonyme MONDODIS, S.à r.l. en liquidation a acquis les immeubles susdésignés suivant acte de vente, reçu par ledit notaire Schroeder, le 23 décembre 1993, transcrit audit bureau des hypothèques, le 4 janvier 1994, volume 1364, numéro 16.

Les apports ci-avant désignés sont évalués à 1.493.023,- EUR arrondi à 1.493.000,- EUR.

(V) mille quatre cent dix-sept (1.417) des 26.326 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme ZITALUX IMMOBILIERE, en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (numéro matricule: 1990 2200 137),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, prédésignée, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié, et libérées moyennant apport de l'immeuble ci-après désigné, à savoir:

Désignation

Une maison d'habitation et de commerce sise à Luxembourg, 8, place Guillaume, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 394/519, au lieu-dit: «place Guillaume», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 63 centiares.

Origine de propriété

La société anonyme ZITALUX IMMOBILIERE, en liquidation, a acquis l'immeuble susdésigné suivant acte de vente, reçu par ledit notaire Baden, le 30 mars 1990, transcrit audit bureau des hypothèques, le 11 avril 1990, volume 1204, numéro 78.

L'apport ci-avant désigné est évalué à 1.417.195,- EUR arrondi à 1.417.000,- EUR.

(VI) six cent vingt et une (621) des 26.326 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme VILLA DIFFERDANGE, en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (numéro matricule: 2003 2219 900),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, prédésignée, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié, et libérées moyennant apport de l'immeuble ci-après désigné, à savoir:

Désignation

Un terrain avec toutes constructions y érigées et à y ériger, le tout sis à Differdange, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1304/9089, au lieu-dit «rue Emile Mark», comme place (occupée), bâtiment non défini, contenant 37,18 ares.

Origine de propriété

L'immeuble susdésigné a été acquis par la société anonyme VILLA DIFFERDANGE, en liquidation, anciennement dénommée «L.06 VILLA DIFFERDANGE», suivant acte de vente, reçu par le notaire soussigné le 10 septembre 2003, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 29 septembre 2003, volume 1398, numéro 59.

L'apport ci-avant désigné est évalué à 621.000,- EUR.

(VII) huit cent cinquante-neuf (859) des 26.326 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme TETALUX IMMOBILIERE, en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (numéro matricule: 1990 2200 072),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, prédésignée, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié, et libérées moyennant apport de immeubles ci-après désignés, à savoir:

Désignations

Diverses parcelles de terrains sises à Leudelange, inscrites au cadastre de la commune et section A de Leudelange, comme suit:

- numéro 1792/4478, même lieu-dit, comme terre labourable, contenant 19 ares 33 centiares;

- numéro 1792/4479, même lieu-dit, comme terre labourable, contenant 19 ares 34 centiares;
- numéro 1794/4477, même lieu-dit, comme terre labourable, contenant 20 ares 6 centiares;
- numéro 2095/5751, au lieu-dit: «auf dem Redel», comme terre labourable, contenant 9 ares 30 centiares;
- numéro 2095/5866, même lieu-dit, comme terre labourable, contenant 69 ares 7 centiares;
- numéro 2115/5755, même lieu-dit, comme terre labourable, contenant 24 ares 90 centiares.

Origine de propriété

La société anonyme TETALUX IMMOBILIERE, en liquidation, est devenue propriétaire des immeubles susdésignés comme suit:

- des numéros cadastraux 1792/4478, 1792/4479 et 1794/4477 suivant acte de vente, reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 20 février 1990, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 14 mars 1990, volume 793, numéro 63;
- des numéros cadastraux 2095/5751, 2095/5866 et 2115/5755 suivant acte de vente, reçu par ledit notaire Molitor, le 27 février 1990, transcrit audit bureau des hypothèques, le 27 mars 1990, volume 794, numéro 135.

Les apports ci-avant désignés sont évalués à 859.422,- EUR arrondi à 859.000,- EUR.

Rapports du réviseur d'entreprises

Ces apports, figurant sub (II) à (VII) font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Benjamin Lam de DELOITTE S.A., avec siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution amounting to EUR 8,218,000.- is at least equal to the number and value of the 8,218 ordinary shares of par value EUR 100.- each to be issued at total share premium of EUR 7,396,200.-.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

Luxembourg, June 13th, 2005.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

«Art. 5. Share capital (2nd paragraph)

(b) The issued capital of the Corporation is set at two million seven hundred and seven thousand and seven hundred Euro (2,707,700.- EUR), represented by seven hundred and fifty (750) fully paid Manager's shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) and by twenty-six thousand three hundred and twenty-seven (26,327) fully paid Ordinary Shares, with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) and with a total premium of 23,694,300.- EUR.»

version française:

«Art. 5. Capital social (2^e alinéa)

(b) Le capital émis de la Société est fixé à deux millions sept cent sept mille sept cents euros (2.707.700,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) actions de Commandité entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et par vingt-six mille trois cent vingt-sept (26.327) Actions Ordinaires entièrement libérées, avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et avec une prime d'émission totale de 23.693.400,- EUR.»

Constatation

Dans le cadre de ces apports les garanties bancaires existantes consenties par les locataires sont transférées à PHAROS REAL ESTATE FUND et sont ainsi opposables aux tiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte, et le notaire soussigné certifie l'état civil susindiqué des époux Lux-Morn conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953 d'après un extrait des registres afférents de l'état civil.

Signé: R. Bontemps, C. Poinot, E. Lux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2005, vol. 532, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(020949/231/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

**NIVEOLE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIVEOLE III S.A., Société Anonyme).**

Share capital: EUR 31,000.-.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 93.057.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.
Before us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NIVEOLE III S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 93.057 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 603 of 3 June 2003.

The meeting is presided by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Discharge of the directors.
2. Transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
3. Subsequent restatement of new Articles of Association in order to reflect such transformation.
4. Appointment of managers.
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have waived the convening notices and consider themselves as duly convened, and declare further having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to grant full and complete discharge is granted to the directors for the proper performance of their duties until today.

Second resolution

The meeting decides to transform the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become participants afterwards.

Third resolution

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of association to be read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the Law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time.

Art. 2. The denomination of the company is NIVEOLE III, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants does not put an end to the company.

Title II. - Capital, Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

The company will be bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year, Profits, Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of November and ends on the last day of October of each year.

Art. 13. Each year on the last day of October an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five percent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Liquidation, Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Parts

The articles of association having been established as aforesaid, all parts of the Company are attributed to the sole partner of the Company, LEO HOLDING (BVI) II LTD., with registered office at Mill Mall, Tortola, British Virgin Islands.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint the following person as manager of the Company:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.993.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société NIVEOLE III S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.057 (la «Société»), ayant été constituée suivant acte notarié reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 603 du 3 juin 2003.

L'assemblée générale extraordinaire des associés est présidée par M^e Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de la réunion M^e Sabine Hinz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur M^e Lionel Noguera, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décharge des administrateurs.
2. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée.
3. Etablissement subséquent de nouveaux statuts afin de refléter ladite transformation de forme sociale.
4. Nomination de gérants.
5. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont repris sur la liste de présence, signée par les associés ou leurs représentants et le bureau de la réunion, et contrôlée et signée par les membres du bureau.

Les procurations des associés représentés resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire et seront enregistrées auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à leurs convocations et se considèrent dûment convoqués, et déclarent en outre avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée, avec effet à dater d'aujourd'hui.

Cette transformation n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et c'est toujours la même société qui continue d'exister sous la même personnalité morale mais sous une autre forme sociale, entre les détenteurs de parts sociales créées ci-après en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui deviendront ultérieurement associés.

Troisième résolution

En conséquence de cette transformation, l'assemblée générale décide d'établir de nouveaux statuts ayant la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

Art. 2. La dénomination de la société est NIVEOLE III, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Ledit siège peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre forme, ainsi que la cession par vente,

échange ou autrement, d'actions, obligations et autres valeurs mobilières de toutes sortes, la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer dans l'établissement et le développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut fournir une aide financière aux membres de son groupe ou ses filiales sous forme de prêts, garanties ou autrement.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et entreprendre toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qui peut lui sembler utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Titre II. - Capital social, Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi relative aux sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Titre V. - Exercice social, Profits, Réserves

Art. 12. L'année sociale de la société commence le premier novembre et se termine le dernier jour d'octobre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour d'octobre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profita.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net devra être alloué à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint 10 pour cent (10%) du capital social de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné, pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le(s) liquidateur (s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions des lois afférentes.

Parts

Les statuts de la Société ayant été ainsi adoptés, toutes les parts de la Société sont attribuées à l'associé unique de la Société, LEO HOLDING (BVI) II LTD., ayant son siège social à Mill Mall, Tortola, British Virgin Islands.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

Coûts

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, S. Hinz, L. Noguera, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 30 janvier 2006. P. Bettingen.
(021020/202/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

HIFI TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.359.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020023/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

GENZYME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.613.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39968, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(020025/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

CHAFIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 42A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 53.770.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 23 février 2006

L'Assemblée Générale des Associés a constaté la démission de Monsieur Mohammed Yassine de ses fonctions de gérant.

L'Assemblée Générale des Associés a le regret d'apprendre le décès de Monsieur Savino Franco.

L'Assemblée Générale des Associés décide de nommer Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange et demeurant professionnellement au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, gérant unique la société.

L'Assemblée Générale des Associés accepte à l'unanimité la cession de parts sociales signée en date du 10 janvier 2006 au terme de laquelle la société anonyme BARCELO cède à la société EATON OVERSEAS S.A., société de droit des Bahamas, avec siège social Montague Sterling Centre, East Bay Street P.O. Box N-3720, Nassau, Bahamas, les 50 parts sociales qu'elle détient de la société CHAFIKA, S.à r.l.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020253/1218/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

HINDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.133.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020027/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

JF HOME DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange.
R. C. Luxembourg B 48.325.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fentange, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020029/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LUX MARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.956.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020032/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

NORDIC HIGHLAND, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 114.520.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Erny Lamborelle, managing director, geboren am 31. Dezember 1949 in Wiltz, wohnhaft in L-9760 Lellingen, 8, Op der Tom.

Dieser Kompartment ersucht den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Kompartment erricht eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung NORDIC HIGHLAND, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxembourg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf

andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, den Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen vornehmen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 4. Die Gesellschaft besteht auf unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Die einhundert (100) Geschäftsanteile werden alle von Herrn Erny Lamborelle, vorbenannt gezeichnet:

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Zum alleinigen Geschäftsführer wird Herr Erny Lamborelle, managing director, geboren am 31. Dezember 1949 in Wiltz, wohnhaft in L-9760 Lellingen, 8, Op der Tom, ernannt.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Lamborelle, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 21, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. März 2006.

P. Bettingen.

(021048/202/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

**SERUM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SERUM HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.556.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40230 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(020033/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

XAVIER MEYRIGNE-CE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.186.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020034/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

**MBNA R&L, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 89.976.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39648, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(020035/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

MCEP-COD IA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.131.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

(020052/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

AFD SAINT MARTIN C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 112.940.

In the year two thousand and six, on the sixth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg to whom remains the present deed.

There appeared:

ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis in L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.938 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 February 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearer has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Sole Shareholder of AFD SAINT MARTIN C, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis in L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.940, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 45,375.- (forty-five thousand three hundred seventy-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares of the Company having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, to EUR 57,875.- (fifty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro), by way of the issue of 363 (three hundred sixty-three) new shares of the Company, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1 above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAN-AGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 45,375.- (forty-five thousand three hundred seventy-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares of the Company having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, to EUR 57,875.- (fifty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro), by way of the issue of 363 (three hundred sixty-three) new shares of the Company, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 45,375.- (forty-five thousand three hundred seventy-five Euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 45,415.- (forty-five thousand four hundred fifteen Euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 45,375.- (forty-five thousand three hundred seventy-five Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 40.- (forty Euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l.	463 shares
Total	<u>463 shares</u>

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 57,875.- (fifty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro, represented by 463 (four hundred sixty-three) shares in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ArcIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.938, ici représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

La comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associée Unique de AFD SAINT MARTIN C, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.940, constituée suivant un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 19 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 45.375,- (quarante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) afin de porter la capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 57.875,- (cinquante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) par l'émission de 363 (trois cent soixante-trois) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1 ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente du capital social de la Société d'un montant de EUR 45.375,- (quarante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) afin de porter la capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 57.875,- (cinquante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) par l'émission de 363 (trois cent soixante-trois) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associée Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 45.375,- (quarante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR

45.415,- (quarante-cinq mille quatre cent quinze euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 45.375,- (quarante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société, et

(ii) un montant de EUR 40,- (quarante euros) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l.	463 parts sociales
Total	463 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 57.875,- (cinquante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 463 (quatre cent soixante-trois) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: B. Beerens, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, vol. 152S, fol. 30, case 6. – Reçu 454,15 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

A. Schwachtgen.

(021124/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

AFD SAINT MARTIN C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 112.940.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 149 du 6 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(021125/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

STRATEGIC SOLUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 96.779.

EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Robert Noordhoek Hegt de son poste d'Administrateur du Conseil d'Administration de STRATEGIC SOLUTIONS (la «Société») qui a pris effet au 5 octobre 2005, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer par cooptation Monsieur Andreas Koester au poste d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Société en remplacement de Monsieur Hegt avec effet au 30 novembre 2005.

Suivant la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société en date du 23 novembre 2005, le Conseil d'Administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Noel Fessey (Président), Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Andreas Koester, Multi Asset Product Manager, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni;

- Gary Janaway, Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour STRATEGIC SOLUTIONS

N. Fessey

Director

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020044//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

GREY STOKE, Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 85.275.

In the year two thousand and six, on the seventh of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GREY STOKE, a société anonyme, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered at the trade register in Luxembourg, section B number 85.275, incorporated by deed of the undersigned notary dated on November 30, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company») C number 597 on April 17, 2002.

The meeting is presided by Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», with professional address L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman appointed as secretary Mrs Fanny Marx, private employee, with professional address L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Alexia Uhl, jurist, with professional address L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred ten) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of article 4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purpose for which the company is formed are the acquisition, sale, management and development of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to amend the article 4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purpose for which the company is formed are the acquisition, sale, management and development of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREY STOKE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 85.275, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2001, publiée au Mémorial C n° 597 du 17 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société ou groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Marx, A. Uhl, P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, vol. 27CS, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger.

(021096/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

LES RESTAURANTS DU GOLF DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 63.910.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(020038/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

UNITED TRUST CORPORATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

B 52.036.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

(020041/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

MCEP-COD (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

(020057/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

EUREKA TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 86.201.

L'an deux mille six, le dix janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUREKA TRAVEL S.A., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre, R.C. Luxembourg section B numéro 86.201, constituée suivant acte reçu le 30 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 847 du 4 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erik Snouwart, réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il résulte de la dite liste de présence que les 172 (cent soixante-douze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement porté à la connaissance des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 30.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 86.000,- à EUR 56.000,- sans annulation d'actions, afin d'apurer les pertes accumulées à due concurrence.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 30.000,-, en vue de le porter de son montant de EUR 56.000,- à EUR 86.000,-, sans émission d'actions nouvelles, à souscrire par l'actionnaire majoritaire et à libérer entièrement par apport en nature d'une partie d'un compte courant actionnaire.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille euros) à EUR 56.000,- (cinquante-six mille euros) sans annulation d'actions, afin d'apurer les pertes accumulées à due concurrence.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration aux fins de procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 30.000,- (trente mille euros) pour le porter de son montant de EUR 56.000,- (cinquante-six mille euros) à EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille euros), sans émission d'actions nouvelles, à souscrire par l'actionnaire majoritaire et à libérer entièrement par apport en nature d'une partie d'un compte courant actionnaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital l'actionnaire majoritaire:

la société à responsabilité limitée de droit français VOYAGES EUREKA, S.à r.l., ayant son siège social à F-57000 Metz (France), 5, rue Hérelle.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la dite société VOYAGES EUREKA, S.à r.l., ici représentée par Madame Delphine Di Rosa, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par apport en nature d'une partie d'un compte courant actionnaire.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la société luxembourgeoise VAN CAUTER - SNAUWAERT, S.à r.l., ayant son siège social à Strassen, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans l'apport d'une créance, d'un montant de 30.000,- EUR, liquide et certaine.

A condition de la réalisation préalable d'une diminution du capital d'un montant de 30.000,- EUR par absorption des pertes reportés, la rémunération en contrepartie de l'apport en nature est à considérer comme néant.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille euros), représenté par 172 (cent soixante-douze) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. Snauwert, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 1, case 3. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

J. Elvinger.

(021098/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

VALMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.927.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

(020043/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Share capital: EUR 50,000,000.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.053.

In the year two thousand and six, on the seventh of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

Ms Stephanie Colson, employee, having its professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Acting by virtue of a power of attorney given by the members of the board of Directors by virtue of a board resolution dated February 7, 2006,

a certified copy of which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the authorised notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to state that:

I. The company ATHENA PRIVATE EQUITY S.A. (the «Company») having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary of May 26, 2000, published in the Mémorial C n° 699 of September 27, 2000, Recueil des Sociétés et Associations, and whose by-laws have been last amended by a deed of the undersigned notary of January 27, 2005, published in the Mémorial C n° 946 of September 27, 2005.

II. The Company has a subscribed capital of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) divided into six million one hundred fourteen thousand four hundred and sixty (6,114,460) Class A shares, fifteen thousand five hundred (15,500) Class B shares seventeen million one hundred seventy-eight thousand seven hundred and nineteen (17,178,719) Class C shares and one million six hundred ninety-one thousand three hundred and twenty-one (1,691,321) Class D shares, all with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

III. The Company has an authorised capital of two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.-).

IV. According to article 5.6 of the articles of incorporation, the board of directors is fully authorised:

- «during a period of five years ending on January 27th, 2010 to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital, and to fix each time the amount and the class of the new shares to be issued, within the existing classes at the time of the Board's regulation. Such increases of capital may be issued in the form of shares with or without a share premium, to be paid-up, in full or in part, in cash, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or

of available reserves or of issued premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below, provided that the global amount to be subscribed by the Shareholders shall never exceed the amount of the authorised capital. Such increase of capital issued by the Board of Directors within the amount of the authorised capital shall always respect the provisions of the above Sub Article 5.5.

- The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

- After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present article 5 is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.»

V. Pursuant to this authorisation, the board of directors has decided in the resolutions of the Directors dated February 7th, 2006, to proceed, with effect on February 7th, 2006, to an increase of the Company's share capital by an amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) up to fifty-one million two hundred thousand Euro (EUR 51,200,000.-) by the issue of six hundred thousand (600,000) new Class B shares of a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

Evidence of the full payment of the newly issued Class B shares has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of one million two hundred thousand (EUR 1,200,000.-) is from now on at the disposal of the Company.

VI. Subject to this increase of capital, the first paragraph of article 5.1 of the articles of incorporation is amended and will read as follows:

«**Art. 5.1.** The subscribed capital of the Company is fixed at fifty-one million two hundred Euro (EUR 51,200,000.-), divided into six million one hundred fourteen thousand four hundred and sixty (6,114,460) Class A shares, six hundred fifteen thousand five hundred (615,500) Class B shares, seventeen million one hundred seventy-eight thousand seven hundred and nineteen (17,178,719) Class C shares and one million six hundred ninety-one thousand three hundred and twenty-one (1,691,321) Class D shares, all with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present minutes are estimated at approximately sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Stephanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1726 Senningerberg.

Agissant en vertu d'une procuration lui donnée par le Conseil d'Administration en vertu de résolutions prises le 7 février 2006.

Une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. La société ATHENA PRIVATE EQUITY S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C n° 699 du 27 septembre 2000, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C n° 946 du 27 septembre 2001, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social souscrit de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-), représenté par six millions cent quatorze mille quatre cent soixante (6.114.460) actions de catégorie A, quinze mille cinq cents (15.500) actions de catégorie B, dix-sept millions cent soixante-dix-huit mille sept cent dix-neuf (17.178.719) actions de catégorie C et un million six cent quatre-vingt-onze mille trois cent vingt et un (1.691.321) d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-).

III. La Société a un capital autorisé de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000.-).

IV. Selon l'article 5.6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé:

«à rendre effectif une telle augmentation de capital pendant une période de cinq ans s'achevant le 27 janvier 2010 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, et à fixer à chaque fois le montant et la classe des nouvelles actions, à souscrire, à l'intérieur des classes existantes au moment où le conseil a délibéré. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obliga-

tions comme dit ci-après, à condition que le montant total à souscrire par les actionnaires ne soit jamais supérieur au montant du capital autorisé. Les augmentations de capital décidées par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé sont soumises au respect des dispositions de l'article 5.5 des statuts;

- le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital;

- chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article».

V. En raison de ces dispositions, le conseil d'administration a décidé le 7 février 2006 de procéder avec effet au 7 février 2006, à une augmentation de capital d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) à cinquante et un million deux cent mille euros (EUR 51.200.000,-) par l'émission de six cent mille (600.000) nouvelles actions de catégorie B de deux euros (EUR 2,-) chacune.

La preuve du paiement des actions de catégorie B nouvellement émises a été fournie au notaire instrumentant par un certificat de blocage, si bien que le montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société.

VI. En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts sera modifié comme suit:

«**Art. 5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante et un millions deux cent mille euros (EUR 51.200.000,-) représenté par six millions cent quatorze mille quatre cent soixante (6.114.460) actions de catégorie A, six cent quinze mille cinq cents (615.500) actions de catégorie B, dix-sept millions cent soixante-dix-huit mille sept cent dix-neuf (17.178.719) actions de catégorie C et un million six cent quatre-vingt-onze mille trois cent vingt et un (1.691.321) toutes d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de seize mille euros (EUR 16.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, vol. 27CS, fol. 48, case 11. – Reçu 12.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

J. Elvinger.

(021099/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

WAGNER CITY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bridel, 15.

R. C. Luxembourg B 54.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bridel, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

(020047/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.